



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 918-24 DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU GRAND COURS D'EAU ET SA BRANCHE 3, RÉPARTITION FINALE

AVIS est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Ange-Gardien, qu'à sa séance ordinaire du 15 octobre 2024, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 918-24 décrétant un mode de tarification pour le financement des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Grand cours d'eau et sa branche 3, répartition finale.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau municipal aux heures habituelles d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

Donné à Ange-Gardien ce 21 octobre 2024.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Brigitte Vachon